



# MAIRIE DU POËT

## POUR PAYER VOS FACTURES D'EAU CHOISISSEZ LE PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE

La commune du Poët vous offre la possibilité de payer vos factures d'eau par **prélèvement automatique**.

### COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de **remplir et signer le contrat d'adhésion ci-dessous et le mandat de prélèvement** qui se trouve au dos de cette feuille et de les renvoyer **avant le 15 septembre** à l'adresse suivante :

Mairie du Poët-22 route Napoléon-05300 Le Poët

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (format IBAN BIC)

La mise en œuvre du prélèvement automatique de votre facture entrée en vigueur **l'année de la demande**.

### Contrat d'adhésion au prélèvement automatique

*Relatif au paiement de votre facture.*

Mme  Mlle  M.  NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : 05300

Ville : LE POËT

:

Portable :

Mail :

Adhère au prélèvement automatique de la facture d'eau selon les modalités suivantes :

Je choisis que le montant de la facture soit prélevé en une seule fois

→ Le prélèvement représente la totalité de la facture émise

- **Date limite d'adhésion le 15 septembre de l'année N pour une mise en œuvre à compter de l'année N.**

Si vous changez de compte bancaire, vous devez nous transmettre un nouveau RIB. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit. Si vous souhaitez renoncer à votre contrat de prélèvement, vous pouvez le faire à tout moment par simple lettre. En cas de rejet d'un prélèvement, vous serez exclu du système. Les frais de rejet seront mis à votre charge, et un nouveau contrat d'adhésion devra être rempli si vous souhaitez à nouveau l'année suivante.

Date :

Signature :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA  
Référence unique du mandat :

Type de contrat :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mairie du POËT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie du POËT.

FR71ZZZ646013

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Mairie du POËT

Adresse : 22 rte NAPOLEON

Code postal : 05300

Ville : LE POËT

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN)  
(BIC)

Identification internationale de la banque

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie du POËT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la mairie du POËT.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.